

Conseillers élus
15

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne

Conseillers en fonction
15

COMMUNE DE SAINT-JEAN-SAVERNE

Conseillers présents
13

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de suffrages
exprimés
15

SEANCE DU 8 AVRIL 2014
Date de convocation le 31 mars 2014

Sous la présidence de Monsieur Henri WOLFF, Maire

Présents : M. Camille OSWALD, M. Jean GOETZ, Adjoints au Maire;

Mme Anne MARTIN, Mme Corinne CROMER, Mme Martine HOFF, M. Charles SOLLER, M. Benoît GERBER,
M. Pascal COMTE, M. Etienne MENDENI, M. Joseph GROSS, M. Patrick HERRMANN, M. Jean-Michel LORENTZ.

Absent excusé : Mme Angèle BERNERT, qui donne procuration à M. Benoît GERBER
M. Christophe JOSEPH, qui donne procuration à M. Henri WOLFF

ORDRE DU JOUR

- 2014-16 Adoption du procès-verbal du 4 mars 2014**
- 2014-17 Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2014-18 Indemnité de fonction du Maire et des Adjoints**
- 2014-19 Indemnité de Conseil du Trésorier**
- 2014-20 Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal**
- 2014-21 Formation des commissions communales**
- 2014-22 Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D)**
- 2014-23 Election des Délégués et suppléants au Comités des structures intercommunales**
- 2014-24 Divers et communication**

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour

N° 2014-24	Vote du budget annexe « Lotissement »
-------------------	--

Proposition acceptée à l'unanimité.

N° 2014-16	Adoption du procès-verbal du 4 mars 2014
-------------------	---

Le procès verbal de la séance du 17 décembre 2013 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les membres présents dans la forme et la rédaction proposées.

N° 2014-17	Désignation du Secrétaire de séance
-------------------	--

M. Patrick HERRMANN, Conseiller Municipal en exercice, a été désigné Secrétaire de la présente séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2123-20 et suivants ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonctions versées au Maire, entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** avec effet immédiat,

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux de 31 % de l'indice brut mensuel 1015,

- de fixer de montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoint au Maire au taux de 8,25 % de l'indice brut mensuel 1015.

Le Conseil municipal,

VU l'article 97 de la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les Collectivités Territoriales et leurs Etablissements publics, aux Agents des services extérieurs de l'Etat,

VU l'Arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les Communes pour la confection des documents budgétaires,

VU l'Arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux Comptables non centralisateurs de Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements locaux,

DECIDE

D'accorder à Madame Simone FISCHER, l'indemnité de conseil régie par les textes précités au taux de 100 % du tarif indiqué à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code Général des Collectivités Territoriales (art. 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité **DECIDE** de confier au Maire, pour la durée du présent mandat, les délégations suivantes :

- de procéder dans les limites fixées par le Conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au Budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture de risques de taux et de change,
- de prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes,
- de créer les Régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions au cimetière communal,
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- de fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines) le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
- d'exercer, au nom de la Commune, les Droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire,
- d'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil municipal,
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dans la limite fixée par le Conseil municipal,
- de donner, en application de l'art. L 324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la Commune préalablement aux opérations menées par un Etablissement public foncier local,
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil municipal
- d'exercer au nom de la Commune, et dans les conditions fixées par le Conseil municipal, le Droit de préemption défini par l'art. L. 214-1 du Code de l'Urbanisme,
- d'exercer au nom de la Commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.
- De passer les concessions et conventions relatives aux forêts indivise et communale, ainsi que d'accepter les indemnités y afférentes
- De fixer les droits à caractère non fiscal prévus au profit de la commune, dans les limites autorisées par les lois et règlements qui régissent ces droits.

N° 2014-21

Formation des commissions communales

Le Maire explique le rôle et le fonctionnement des différentes Commissions communales appelées à être formées.

Après débat, les Conseillers réunis constituent comme ci-dessous lesdites Commissions, dont le Maire est Membre d'office.

Centre Communal d'Action Sociale

Président : M. Henri WOLFF
 Membres : M. Jean GOETZ
 Mme Corinne CROMER
 M. Joseph GROSS
 M. Jean-Michel LORENTZ

Délégués aux Conseils d'Ecoles

Titulaire : M. Jean GOETZ
 Suppléants : M. Henri WOLFF
 M. Patrick HERRMANN

Commission Culture, Animations, Sports, Communication ...

Président : M. Jean GOETZ
 Membres : M. Henri WOLFF
 M. Camille OSWALD

M. Charles SOLLER
M. Patrick HERRMANN
Mme Corinne CROMER
M. Joseph GROSS
M. Jean-Michel LORENTZ
M. Pascal COMTE
Mme Angèle BERNERT
Mme Anne MARTIN
M. Christophe JOSEPH

Commission Forêts Environnement

Président : M. Henri WOLFF
Membres : M. Camille OSWALD
M. Benoît GERBER
M. Jean-Michel LORENTZ
M. Joseph GROSS
M. Pascal COMTE
M. Christophe JOSEPH

Commission Travaux, Urbanisme, Appels d'Offres, Voirie

Président : M. Henri WOLFF
Membres : M. Camille OSWALD
M. Jean GOETZ
M. Benoît GERBER
M. Pascal COMTE
Mme Angèle BERNERT
Mme Anne MARTIN
M. Etienne MENDENI
M. Christophe JOSEPH

Commission des Finances

Président : M. Henri WOLFF
Membres : les Adjointes et tous les Conseillers municipaux.

N° 2014-22 Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D)

Le Conseil constitue la liste des vingt-quatre personnes qui seront proposées au Centre des Impôts en vue de constituer la Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs.

Titulaires

Suppléants

T.F.N.B.

M. Maurice MAURER
1, rue de l'étang
ST-JEAN-SAVERNE

Mme Angèle KRAEMER
18 Rue de l'Eglise
ST-JEAN-SAVERNE

M. Pascal COMTE
12 Rue des jardins

Mme Angèle BERNERT
7 Lotissement

ST-JEAN-SAVERNE

T.F.P.B.

M. Jacques HERTRICH
16 Rue des jardins
ST-JEAN-SAVERNE

Mme Anne-Lise DETTORI
2 Rue de l'Eglise
ST-JEAN-SAVERNE

T.H.

M. Jean-Marie LORENTZ
7 Rue de la Montée
ST-JEAN-SAVERNE

M. Benoît GERBER
4 Lotissement
ST-JEAN-SAVERNE

T.P.

M. Denis WOLLBRETT
6 Grand'Rue
ST-JEAN-SAVERNE

M. Christophe JOSEPH
29 Rue St-Michel
ST-JEAN-SAVERNE

Non docimiliés

M. Arsène JOSEPH
60 Rue Principale
ECKARTSWILLER

M. Marcel HUY
66 Rue Principale
ECKARTSWILLER

Propr. Bois & forêts

M. Michel STEIB
14 a, Rue de la Forêt
ST-JEAN-SAVERNE

M. Charles SOLLER
15 Rue St-Michel
ST-JEAN-SAVERNE

ST-JEAN-SAVERNE

M. Marcel BERNERT
7 Lotissement
ST-JEAN-SAVERNE

Mme Jeannine DETTORI
4 Rue de l'Eglise
ST-JEAN-SAVERNE

M. Jacques ZILLER
18 Rue des Jardins
ST-JEAN-SAVERNE

M. Joseph GROSS
21 Rue des Jardins
ST-JEAN-SAVERNE

M. Georges LORENTZ
37 Grand'Rue
ST-JEAN-SAVERNE

M. Jean-Michel LORENTZ
20 Rue des jardins
ST-JEAN-SAVERNE

M. Norbert GROSS
26a Rue Principale
ECKARTSWILLER

M. Alfred KIEFFER
35 Rue Principale
ECKARTSWILLER

M. Clément MENG
3 Rue St-Michel
ST-JEAN-SAVERNE

M. Etienne MENDENI
17 Rue de l'Eglise
ST-JEAN-SAVERNE

Sont élus à l'unanimité Délégués de la Commune au Comité des structures intercommunales qui suivent, conformément aux articles L. 2121-33, L. 2122-10, L. 5211-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales :

Syndicat d'Assainissement de la Région de Saverne-Zorn-Mossel

<u>Délégués titulaires</u>	M. Camille OSWALD né le 13-05-1945	Adjoint au maire domicilié 41 A, Grand'Rue
	M. Benoît GERBER né le 26-04-1951	Conseiller municipal domicilié 4 Lotissement Spittelfeld
<u>Délégués suppléants</u>	M. Joseph GROSS né le 09-07-1961	Conseiller municipal domicilié 21 Rue des Jardins
	M. Pascal COMTE né le 30-10-1965	Conseiller municipal domicilié 12 Rue des Jardins

Syndicat d'Eau Potable de la Région de Saverne-Marmoutier

<u>Délégué titulaire</u>	M. Jean-Michel LORENTZ né le 30-10-1965	Conseiller municipal domicilié 20 Rue des Jardins
--------------------------	--	--

Syndicat de Coopération pour le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (SYCOPARC)

<u>Délégué titulaire</u>	M. Camille OSWALD né le 13-05-1945	Adjoint au Maire domicilié 41 A, Grand'Rue
--------------------------	---------------------------------------	---

Syndicat intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Haute Zorn

<u>Délégué titulaire</u>	M. Christophe JOSEPH né le 02-08-1968	Conseiller municipal domicilié 29 Rue St-Michel
<u>Délégué suppléant</u>	M. Charles SOLLER né le 04-03-1957	Conseiller municipal domicilié 15 Rue St-Michel

Les Membres du Conseil municipal examinent et

APPROUVENT la proposition de Budget primitif annexe « Lotissement » pour l'exercice 2014, présenté par le Maire

ADOPTENT à l'unanimité des Conseillers présents les Budget primitif pour l'exercice 2014 dont la balance s'établit comme suit :

Budget annexe lotissement	DEPENSES €	RECETTES €
Section de Fonctionnement	20 000,00 €	20 000,00 €

Section d'Investissement	20 000,00 €	20 000,00 €
--------------------------	-------------	-------------

N° 2014-25	Divers et communication
------------	-------------------------

2014-25-01 Désignation d'un délégué au CNAS

Est élu à l'unanimité déléguée de la Commune au collège des élus du Comité National d' Action Sociale

M. Jean GOETZ né le 28-03-1953	Conseiller municipal domicilié 64 B, Grand'Rue
-----------------------------------	---

2014-25-02 Désignation des délégués à la FNOCOR

Sont élus à l'unanimité Délégués de la Fédération Nationale des Communes Forestières,

<u>Délégué titulaire</u>	M. Jean-Michel LORENTZ né le 30-10-1965	Conseiller municipal domicilié 20 Rue des Jardins
--------------------------	--	--

<u>Délégué suppléant</u>	M. Christophe JOSEPH né le 02-08-1968	Conseiller municipal domicilié 29 Rue St-Michel
--------------------------	--	--

2014-25-03 Désignation d'un délégué à l'UDAF

Est élu à l'unanimité déléguée de la Commune au collège des élus du Comité National d' Action Sociale

Mme Liliane GOETZ née le 28-02-1952	domicilié 64 B, Grand'Rue
--	---------------------------

2014-25-04 Convention GrDF pour la pose de concentrateurs de données

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire a signé la convention pour la pose de concentrateurs, éléments indispensables à la collecte des données d'informations qui seront fournies par les compteurs gaz communicants.

Délibération certifiée exécutoire,
Compte tenu de sa transmission à la Sous-préfecture de Saverne
et de sa publication.

Le Maire,
Henri WOLFF

